

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 6 juin 2023 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mindy Giroux
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Paule Rochette

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-06-087

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants: **13.3** - Décompte progressif no 1 - Mise à niveau de la patinoire

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2023
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
 - 4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
 - 4.2 - Rapport du maire
 - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de mai
 - 4.2.2 - Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2022
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Adoption Règlement 2023-08 augmentant le fonds de roulement à 200 000 \$
 - 7.2 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 7.3 - Adoption - Nouveau logo de la municipalité de Piopolis
 - 7.4 - Avis de vacance au poste de conseiller no 3
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Asphaltage au garage municipal
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1 - Adoption Règlement 2023-07 relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique à usage unique
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Adoption : Règlement 2023-06
 - 12.2 - Participation au service en inspection en urbanisme et environnement de la MRC du Granit
 - 12.3 - Demande de dérogation mineure (670 chemin de la Rivière Bergeron)
 - 12.4 - Demande de dérogation mineure (chemin Beaulé - matricule 7442-46--0467)
 - 12.5 - Demande de dérogation mineure (rang des Grenier - matricule 7338-59-0992)
- 13 - LOISIRS-CULTURE
 - 13.1 - Bandes de la patinoire - Vente par appel d'offres sur invitation
 - 13.2 - Installation de caméra intérieure - Maison culturelle Laurier-Gauthier
 - 13.3 - Décompte progressif no 1 - Mise à niveau de la patinoire
- 14 - FINANCES
 - 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-06-088

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 2 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

Aucun point.

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de mai

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du mois de mai dernier.

4.2.2 - Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2022

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2023, monsieur le Maire

dépose le rapport aux Piopolissois(es) des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel que vérifié et présenté par Raymond Chabot Grant Thornton.

Ce rapport du maire sur les faits saillants sera disponible sur le site Web de la municipalité et envoyé à chaque porte du territoire de la Municipalité.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Aucune correspondance.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-06-089

7.1 - Adoption Règlement 2023-08 augmentant le fonds de roulement à 200 000 \$

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 1094 du Code municipal, la Municipalité de Piopolis est autorisée à constituer un fonds de roulement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis se prévaut déjà de cette disposition en ce qui concerne ledit fonds ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis désire augmenter le montant de ce fonds ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil tenue le 2 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QU'un règlement portant le numéro 2023-08 de la Municipalité de Piopolis, intitulé : Règlement 2023-08 augmentant le fonds de roulement à 200 000 \$ soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Dans le but de mettre à la disposition de la municipalité des deniers dont il peut avoir besoin pour toutes les fins de sa compétence, le montant du fonds de roulement est, par le présent augmenté.

ARTICLE 3

Le montant du fonds est augmenté à deux cent mille (200 000 \$), par l'affectation à cette fin d'une somme de 100 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général.

ARTICLE 4

Le montant du fonds ne peut excéder 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité. Si le montant du fonds excède le pourcentage prévu parce que le budget d'un exercice postérieur comporte moins de crédits que celui utilisé pour fixer ce montant, le montant du fonds peut demeurer inchangé.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement abroge et remplace le règlement 2016-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-090

7.2 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-02-018, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 250\$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

D'AFPECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 250 \$ pour l'exercice financier 2023 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-091

7.3 - Adoption - Nouveau logo de la municipalité de Piopolis

ATTENDU le souhait exprimé par les membres du conseil de moderniser l'actuel logo ;

ATTENDU la nécessité de concevoir une charte graphique qui définisse une nouvelle l'identité visuelle de la municipalité ;

ATTENDU QUE différentes propositions visuelles ont cheminées jusqu'à l'obtention d'un consensus auprès des membres du conseil.

Il est proposé par Sarah Carrier
Appuyé par Paule Rochette
Et résolu,

D'ADOPTER le nouveau logo de la municipalité de Piopolis tel que présenté ;

DE PRÉSENTER la démarche et du nouveau logo lors de la présentation du nouveau plan de développement qui aura lieu à la maison culturelle le 20 juin 2023 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 - Avis de vacance au poste de conseiller no 3

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, avis est donné, par la soussignée présidente d'élection que :

- Il y a vacance au poste de conseiller au siège numéro 3
- L'annonce d'une élection partielle sera faite par un avis de scrutin au cours des prochaines semaines

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

2023-06-092

9.1 - Asphaltage au garage municipal

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre de l'asphalte à la sortie du garage municipal pour faciliter l'entretien des véhicules et la réalisation de certains travaux manuels.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Mindy Giroux,
Et résolu,

QUE la Municipalité retient la soumission de Pavage Orichefqui au montant de 3 600 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit payée à même la subvention du PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Adoption Règlement 2023-07 relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique à usage unique

Ce point est reporté.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2023-06-093

12.1 - Adoption : Règlement 2023-06

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement zonage no 2006-009 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Mindy Giroux,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le règlement intitulé:

« RÈGLEMENT NO 2023-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT zonage NO 2006-009 AFIN D'INCLURE LE LOT 5 206 447 DANS LA ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE », dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-094

12.2 - Participation au service en inspection en urbanisme et environnement de la MRC du Granit

ATTENDU QUE le nombre de demandes aux inspecteurs des municipalités ne cesse d'augmenter ;

ATTENDU QUE les demandes proviennent de nombreux intervenants et sont diversifiées dans leur nature ;

ATTENDU QUE les heures de présence des inspecteurs dans les municipalités sont souvent limitées ;

ATTENDU QUE le manque d'heures complique la réalisation des tâches qui sont rattachées au poste ;

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement est un poste important au d'une municipalité ;

ATTENDU QUE la MRC, via la mise en place d'un comité, a décidé de faire réaliser une étude sur les besoins des municipalités ;

ATTENDU QUE la MRC a mandaté la firme BC2 pour réaliser l'étude portant le nom d'Offre et besoins en urbanisme (inspection en bâtiment et/ou environnement) des municipalités de la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE l'étude a permis de mettre de l'avant que les services d'inspection des municipalités ont besoin davantage d'heures de travail qu'actuellement pour réaliser l'ensemble des tâches ;

ATTENDU QUE l'étude recommande de mettre en place un service d'inspection en urbanisme et en environnement, chapeauté par le service d'aménagement de la MRC, et ce, afin de desservir ou d'assister les municipalités dans leurs tâches;

ATTENDU QU'un projet d'entente pour la participation aux services d'inspection en urbanisme et environnement a été déposée à la municipalité ;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit les modalités de fonctionnement du service;

ATTENDU QUE la municipalité tient en considération dans la prévision de ses heures que l'inspecteur fournis par la MRC a droit à 2 semaines de vacances

annuelles ainsi que de 2 semaines durant la période des fêtes de fin d'année;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir les services d'une assistance en inspection ;

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis souhaite participer au service d'inspection en urbanisme et environnement de la MRC du Granit ;

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis souhaite obtenir une assistance de 21 heures par semaine et ce, de manière à compléter les services qu'elle offre déjà à sa population ;

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis désigne le maire et la direction générale pour signer l' Entente pour la participation aux services d'inspection en urbanisme et environnement déposée par la MRC ;

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis autorise la MRC de déposer une demande au FRR Volet-4, soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité pour la mise en place du service d'inspecteurs régional en urbanisme et environnement ;

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis autorise Madame Monique Pherivong-Lenoir, Préfet de la MRC et monsieur Patrice Gagné, Responsable de l'aménagement à la MRC, à signer la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-095

12.3 - Demande de dérogation mineure (670 chemin de la Rivière Bergeron)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation 2023-03-0003 concerne la construction d'un bâtiment accessoire empiétant de 2 mètres dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la cour avant a une distance inférieure à 15 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments accessoires doivent être implantés en cour latérale ou arrière ;

CONSIDÉRANT QUE la bande riveraine se trouve en cours arrière ;

CONSIDÉRANT QUE l'apport d'une grande quantité de remblai avec mur de soutien serait nécessaire pour une construction en cours latérale à l'abord de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

D'autoriser la dérogation mineure no 2023-03-0003 afin de permettre la construction d'un garage empiétant de deux mètres dans la cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-096

12.4 - Demande de dérogation mineure (chemin Beulé - matricule 7442-46-0467)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation 2023-03-0004 concerne l'autorisation de construire une résidence sur un lot de moins de 50 mètres de largeur ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est de 40 mètres de largeur ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est à moins de 300 mètres d'un lac ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du lot est de 5 595.50 mètres carrés, donc conforme à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur est de plus de 75 mètres, donc conforme à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la largeur du lot à la ligne des hautes eaux est de plus de 25 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

D'autoriser la demande de dérogation mineure 2023-03-0004 afin de permettre la construction d'une résidence sur un lot dont la largeur est de 40 mètres ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-097

12.5 - Demande de dérogation mineure (rang des Grenier - matricule 7338-59-0992)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no 2023-05-0006 concernant le droit de construire sur un lot d'une profondeur de 60.8 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur ne permet pas de construire un bâtiment sur un lot d'une profondeur de moins de 75 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale est plus de 4 000 mètres carrés, soit la superficie minimale pour avoir le droit de construire ;

CONSIDÉRANT QUE le lot à une superficie suffisamment grande pour y accueillir les infrastructures nécessaires pour desservir une future propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la largeur est de plus de 50 mètres, soit la largeur minimale pour avoir le droit de construire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette
Et résolu,

D'autoriser la dérogation mineure no 2023-05-0006 permettant de construire sur un lot 5 206 474 ayant une profondeur moyenne de 60.8 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

2023-06-098

13.1 - Bandes de la patinoire - Vente par appel d'offres sur invitation

ATTENDU QUE la municipalité souhaite vendre les bandes de la patinoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le Centre de services partagés du gouvernement du Québec pour procéder à la vente par appel d'offres ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a obtenu une soumission ;

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE l'offre la plus élevée, de 4 101 \$ déposée par Maden Inc., soit retenue selon les conditions prévues à l'entente de services pour la disposition de biens excédentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-099

13.2 - Installation de caméra intérieure - Maison culturelle Laurier-Gauthier

ATTENDU QUE la Maison culturelle Laurier-Gauthier présentera des expositions au cours de la saison estivale ;

ATTENDU QU'il est difficile d'avoir une surveillance constante sur les deux étages accessibles aux visiteurs ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre des mesures pour permettre de garder ce lieu accessible tout en évitant les vols et délits.

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

DE retenir la soumission d'Alarme Sherbrooke inc. au montant de 995 \$ plus les taxes applicables et l'installation.

QUE cette dépense soit payée à même le poste budgétaire Entretien et réparation Maison culturelle LG (02-702-51-522).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2023-06-101

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de mai 2023 est déposée aux membres du Conseil.

2023-06-102

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseillère # 1 Mme Mindy Giroux

Politique de la famille, des aînés et responsable de la vie communautaire, loisirs et culture, environnement

Comités : Plan vert

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette

Mairesse suppléante, administration générale, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP)

Conseiller(e) # 3 Vacant

Dossiers :

Comités :

Conseillère # 4 : Mme Catherine Demange

Aménagement, urbanisme et développement, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseillère # 5 : Mme Sarah Carrier

Voirie et transport, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités :

Conseillère # 6 : Mme Paule Rochette

Environnement

Comités : Comité développement local de Piopolis (Cœur villageois, Route des sommets), Plan vert

Maire : M. Peter Manning

Gestion des actifs, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Bénévolat

Gala Méritas de la Polyvalente

Remerciement support équipe voirie

2023-06-103

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE la séance soit levée; il est 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, Directrice générale
& greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning,
Maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de juin 2023

	Fournisseurs	Description	Montant à payé
1309	Alarme Sherbrooke Inc	Enregistreur 4 canaux + caméra - Maison LG 30%	343,21 \$ <u>343,21 \$</u>
931	Avantis Coopérative	Rallonge extension 3 prises - Garage Fourniture Garage, Ent Camping, Ent Sentier Seau avec essoreuse 25L - Entretien Édifice Fourniture Camping, Sentier, Garage et couloir natation Pieu, Disque lamelles, robinet, équerre - Sentier-garage	155,19 \$ 631,87 \$ 120,70 \$ 842,46 \$ 357,86 \$ <u>2 108,08 \$</u>
1054	Avizo	Validation d'exactitude du débitmètre eau potable	2 627,18 \$ <u>2 627,18 \$</u>
65	Bell Gaz Ltée	Réservoir 1000 gal + Lect réseau sans fil / Génératrice	2,30 \$ <u>2,30 \$</u>
594	Cherbourg	Bio neutre - Produit nettoyant - Édifice municipal Papier hygiénique, papier à main - Camping	32,42 \$ 355,79 \$ <u>388,21 \$</u>
1218	DHC Avocats	Services profe-Demande introductive en démolition	878,42 \$ <u>878,42 \$</u>
267	Centre du Camion Amiante Inc	Vérification mécanique SAAQ - Inter 2006 Capteur temp, Tubing, plug, cable, sensor - Inter 2006	258,69 \$ 3 612,30 \$ <u>3 870,99 \$</u>
45	Dubé Équipement de bureau	Index, dossier suspendu légal, suligneur - Camping Cartouche d'encre	116,19 \$ 101,17 \$ <u>217,36 \$</u>
76	Énergie Megantic	Panneau solaire, connecteur - Indicateur de vitesse	227,83 \$ <u>227,83 \$</u>
1017	Englobe Corp	Contrôle qualitatif matériaux - Patinoire	5 996,53 \$ <u>5 996,53 \$</u>
243	Entreprises Périnet	Toiture Dacro 9X2 100 - Couloir de natation Mousquet secur galv 3-1/8- Couloir de natation	22,98 \$ 24,13 \$ <u>47,11 \$</u>
1226	Escouade Canine MRC 2017	Frais admin juillet-août-sept 2023	349,03 \$ <u>349,03 \$</u>
1324	Excavation Grenier	Travaux d'excavation de fosses - Rang Grenier	1 701,63 \$ <u>1 701,63 \$</u>
1013	Fédération Canadienne des municipalités	Formation - Rôle du Comité consultatif d'urbanisme Mise à niveau de la patinoire - seuil TECQ 2019-23	86,23 \$ 21 458,36 \$ <u>21 544,59 \$</u>
1338	Géocoherence	Animation de groupe sam 17 juin - récupération d'eau	172,46 \$ <u>172,46 \$</u>
46	Gosselin	Bouchon reservoir essence - Tracteur à gazon	16,09 \$ <u>16,09 \$</u>
16	Le Magasin Général	Essence camionnette - 14-06-2023 Café garage Essence tracteur gazon 12-06-2023 Essence tracteur gazon - 28-09-2023	138,00 \$ 51,99 \$ 31,19 \$ 38,48 \$ <u>259,66 \$</u>
1223	Lawson Products	Lock nut, Cap Screw - Inter 2006-2020 Hex Head lag Screw 5/16 - Sentier	2 575,85 \$ 155,56 \$ <u>2 731,41 \$</u>

1271	Lunik Intelligence Technologique	Inst et configuration moniteur et disque dur - Biblio	313,88 \$
		Moniteur 24" + disque dur biblio	294,05 \$
		Check Point Harmony - Cybersécurité	1 358,49 \$
		Licence Harmony Email - Cybersécurité	1 720,31 \$
		Cables - Écran	42,54 \$
			<u>3 729,27 \$</u>
1096	Marché ami	Essence Camionnette 22-06-2023	114,97 \$
		Essence Ponton	83,86 \$
		Essence Camionnette 01-06-2023	120,45 \$
		Essence Camionnette 03-07-2023	129,09 \$
			<u>448,37 \$</u>
1215	Numérique.ca	Modif enregistrement SPF - Demandé par Lunick	23,00 \$
			<u>23,00 \$</u>
1245	Orbility	Contrat d'entretien équip et matériel inf - juin 2023	574,88 \$
		Contrat de service Logiciel juin 2023	459,90 \$
			<u>1 034,78 \$</u>
1095	Peter Manning	AGA CREE - Cegep Sherbrooke	112,10 \$
		Frais de stationnement	8,00 \$
		Essence Ponton - Couloir de natation	26,00 \$
			<u>146,10 \$</u>
48	Philippe Mercier	Filage pour lumière patinoire	2 255,37 \$
		Brochage cabanon	1 534,73 \$
		Remplacement interrupteur - Biblio	53,30 \$
			<u>3 843,40 \$</u>
37	Ressorts Robert	DV-2 Valve drainage - Inter 2006	489,43 \$
		3" Wide band oil filter	52,25 \$
		Ultimate grease coupler	45,98 \$
		Nylon Strap oil filter wrench	15,12 \$
			<u>602,78 \$</u>
220	Service Bell-Eau-Clerc Inc.	Vérifier fuite et réservoir toilette + main-d'oeuvre - Camping	151,77 \$
			<u>151,77 \$</u>
271	Services Sanitaires Denis Fortier	Location de toilettes chimiques - Sentier mai 2023	666,14 \$
			<u>666,14 \$</u>
1117	Signal	Plaquette 911	391,37 \$
			<u>391,37 \$</u>
1085	Soudure et Usinage M.C. Inc	Plque de fer 1/8 - Inter 2020	166,94 \$
			<u>166,94 \$</u>
221	Transport Adrien Roy & filles	Épandage d'abat-poussière	13 469,72 \$
			<u>13 469,72 \$</u>
1077	Vitrine Virtuelle	Conception site web Camping / Location mensuel	80,48 \$
			<u>80,48 \$</u>
		Grand total des dépenses à faire approuver	<u>68 203,79 \$</u>

Liste des dépenses récurrentes pour le mois de juin 2023

Fournisseurs	Description	Montant payé
Receveur Général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	4 299,00 \$ <u>4 299,00 \$</u>
Ministre du Revenu du Québec	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	11 784,99 \$ <u>11 784,99 \$</u>
ACCEO Solutions Inc	Sauvegarde en ligne - 2023	51,68 \$ <u>51,68 \$</u>
AIM Recyclage Lac Mégantic	Matériaux secs 17-19-20 avril Matériaux secs 30 mars Matériaux secs 14 avril	2 143,54 \$ 77,61 \$ 77,61 \$ <u>2 298,76 \$</u>
Bell Mobilité	Cellulaires maire - Station de pompage - Camping	143,87 \$ <u>143,87 \$</u>
Bell	Internet de la Halte juin 2023	104,63 \$ <u>104,63 \$</u>
Cogeco	Internet + ligne téléphone - Camping Internet bureau + ligne ascenseur Ligne internet - Garage Internet Quai Internet + ligne téléphonique- Maison L-G Janvier	283,26 \$ 253,69 \$ 63,18 \$ 109,17 \$ 112,11 \$ <u>821,41 \$</u>
Communication Plus	Émetteur-récepteur mois 01-06-2023 au 01-07-2023 Émetteur-récepteur mois 01-07-2023 au 01-08-2023	182,81 \$ 182,81 \$ <u>365,62 \$</u>
Eurofins Environex	Échant. 666870-893-216-217-218 Eaux potable Échantillon 6870219-220 Eaux usées	205,24 \$ 393,22 \$ <u>598,46 \$</u>
Hydro	Électricité du 2023-05-07 au 2023-06-06 - Syst Chauffag Électricité du 2023-01-24 au 2023-03-21- Garage Électricité du 2023-05-01 au 2023-05-31 - Éclairage public	152,29 \$ 375,77 \$ 267,02 \$ <u>795,08 \$</u>
Ministre des Finances	Services de la Sûreté du Québec 1/2	43 285,00 \$ <u>43 285,00 \$</u>
MRC du Granit	Facturation Inspecteur bâtiment - 1er mai - 4 juin 2023 Cueillette des BFS	4 716,25 \$ 169,89 \$ <u>4 886,14 \$</u>
Primus	Téléphone garage 2023-04-22 au 2023-05-21	82,07 \$ <u>82,07 \$</u>
Ville de Lac-Mégantic	Entente intermunicipale - immo incendie 2023 Ententes intermunicipales - Centre sportif Mégantic 2/4	772,00 \$ 4 062,00 \$ <u>4 834,00 \$</u>
Visa Desjardins	Achats mai	1 812,70 \$ <u>1 812,70 \$</u>
Xerox	Location photocopieur 26/60	178,00 \$ <u>178,00 \$</u>
	Grand total des dépenses récurrentes	<u>76 158,60 \$</u>

Factures payées au cours du mois juin 2023

Administration	Adapteur pour système de caméra - Protection du lac	114,93 \$
	Frais déplacement	475,54 \$
	Café	28,00 \$
	Cellulaire	55,00 \$
		<hr/>
		673,47 \$
Voirie	Cellulaire juillet 2023	50,00 \$
		<hr/>
		50,00 \$
	Grand total des dépenses payées au cour du mois	<hr/>
		723,47 \$